

Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Aubervilliers

Correspondant : M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

Objet de l'accord cadre : fourniture de repas et autres services dans le cadre des banquets des retraités pour l'année 2020.

Catégorie : Accord-cadre de fourniture.

Lieu d'exécution et de livraison : Territoire d'Aubervilliers.

Caractéristiques principales :

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture de repas et autres services dans le cadre des banquets des retraités pour l'année 2020.

La prestation concerne une manifestation qui regroupe environ 1 400 personnes et qui se déroule sur trois jours, les 23, 24 et 25 janvier midi et soir (soit 6 services).

Les horaires de service du repas à table sont pour les prestations du midi de 12 heures à 15 heures (accueil du public en salle à partir de 11h et jusqu'à 16h30) et pour le soir de 20 heures à 23 heures (accueil du public à partir de 19h et jusqu'à minuit). Le prestataire est tenu de s'organiser en amont afin de procéder à la mise en place de la salle (dressage, préparation, ...) et garantir le respect des horaires de repas mentionnés précédemment.

La manifestation aura lieu à l'Embarcadère, situé 5 rue Edouard Poisson à Aubervilliers.

Il s'agit d'un marché global, il ne comporte ni lot, ni tranche.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les prix sont unitaires et seront appliqués aux quantités réellement exécutées sur la base du prix unitaire intégré à l'acte d'engagement.

Le marché est passé à prix unitaires, lesquels seront appliqués aux quantités réellement exécutées, sur la base, d'une part, des prix du Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) et des prix catalogues remisés pour les fournitures hors bordereau et, d'autre part, à titre exceptionnel sur la base des devis.

Les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

Montant minimum : 34 000 € HT **Montant maximum :** 50 000 € HT

Le C.C.A.S n'est engagé que sur le montant minimum du marché.

Le montant maximum ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien le pouvoir adjudicateur.

Les volumes de commande seront transmis à J-15 de l'évènement, soit le **10 janvier 2020**, cependant les volumes seront susceptibles d'évoluer à la marge (plus ou moins 5% du chiffre communiqué à J-15).

Prestations divisées en lots : non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Fonds publics du C.C.A.S (ressources budgétaires propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013.

Forme juridique : L'accord-cadre sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accord-cadre.

En application de l'article R2142-21 du code de la commande publique, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les candidats devront remettre les documents suivants :

- **Le formulaire DC1** « Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants » dûment complété, daté et signé en original ;

- **Le formulaire DC2** « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » dûment complété :

Ou

- Le formulaire **DUME**

- Le cas échéant, une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, l'autorisant à poursuivre son activité dans la période d'exécution du marché.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public:

En application de l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira :

Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale). Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus.

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.

- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Ces documents devront être fournis par le candidat, dans un délai de sept (7) jours, à compter de sa réception de la demande par la ville d'Aubervilliers

Les candidats devront également fournir :

La candidature devra obligatoirement comporter les documents suivants :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement **pour chacune des trois dernières années :**
- Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'accord-cadre ;
- Une liste des principales références concernant des fournitures similaires à celle constituant l'objet de la présente consultation, **effectuées au cours des trois dernières années.**

S'ils s'appuient, pour présenter leur candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui leur sont exigés par l'acheteur public. Les candidats doivent également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution de l'accord-cadre.

Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise.

Critères d'attribution : L'analyse des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique, en fonction des critères ci-dessous notés et pondérés de la façon suivante :

Les critères d'analyse sont présent à l'article 8.3 du règlement de consultation.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 29 novembre 2019 à 16h00

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : CCAS 04-19

Renseignements complémentaires :

Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies aux articles 4.1 du R.C.

L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants :

- **L'Acte d'Engagement (A.E.)** dûment complété, tamponné, daté et signé, sans aucune modification ni réserve :

- **Une note technique, établie par le candidat,** comportant, entre autres, les éléments suivants :
 - la proposition de trois menus, au minimum, types de gamme prestige composés d'une entrée, d'un plat principal, de fromage(s), et d'un dessert ;
 - le détail des produits proposés (poids, origine..) ;
 - les conditions de réalisation des banquets (l'organisation, l'encadrement, le personnel..).

- **Un RIB.**

L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus pourrait avoir pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article L2152-2 du Code de la commande publique.

*** Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine Puig (au niveau du 206 rue de Paris) 93100 MONTREUIL, téléphone : 01-49-20-20-00, télécopieur : 01-49-20-20-98. courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

*** Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent marché pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06 novembre 2019